

Nom - Prénom : N° allocataire :
Adresse :

Tél : Email :

Votre situation de famille

Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Depuis le : Nombre d'enfants à charge :

Avez-vous rencontré un travailleur social pour cette demande d'aide financière ? oui non

Si oui, Nom du travailleur social : Organisme : Tél. :

Motif de la demande : *(Joindre un devis ou tout justificatif correspondant aux dépenses pour lesquelles vous demandez une aide).*

Vous souhaitez obtenir une aide financière pour :

.....
.....

Montant total demandé :€

Si un prêt vous est accordé, quelle mensualité de prêt pouvez-vous rembourser par mois ? :€

Avez-vous bénéficié d'une aide pour le même motif ? oui non

Si oui, précisez auprès de quel organisme : pour quel montant ? :€

Etes-vous engagé dans une procédure de surendettement auprès de la Banque de France ? oui non

Si oui, depuis quand ? Joindre le dernier justificatif

Déclaration sur l'honneur

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale – Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Certifié exact à le

Signature de l'allocataire :

Signature du (de la) conjoint(e) :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.



590

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

(Pour plus de détails : Consultez le site caf.fr rubrique Ma Caf/ offre-de-service/ solidarité et insertion)

« Pour bénéficier d'une aide financière, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales en permanence ou ponctuellement.
- Le montant de votre quotient familial ne doit pas dépasser 760€ à la date de réception de votre demande (pour connaître votre QF vous pouvez vous reporter sur [www.caf.fr/rubrique mon compte](http://www.caf.fr/rubrique_mon_compte)).
- Un prêt et/ou un aide non remboursable pourront vous être accordés, la caf se réserve le droit d'adapter sa réponse en fonction de votre situation, de la nature de votre demande, conformément à la réglementation.

Surendettement : Aucun prêt ne sera accordé si vous avez déposé ou si vous avez un dossier de surendettement en cours. Une aide sous forme de secours sera étudiée, pour un montant limité.

En cas de fausse déclaration à l'égard de la Caf, aucune aide ne pourra vous être accordée »